



PROJET MeDAO - FICHE D'INFORMATION

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle comme éléments centraux du phénomène migratoire¹

Le développement de systèmes de formation professionnelle liés à l'emploi est essentiel pour faciliter l'insertion professionnelle de la population, y compris des personnes migrantes ou aspirant à la migration. En outre, l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi peut contribuer au développement des pays concernés par le phénomène migratoire en favorisant la mise en relation des marchés du travail au niveau national, régional et même international. A cette fin, il est fondamental, pour chaque pays, de renforcer institutionnellement les structures publiques chargées de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi, ainsi que de poursuivre une stratégie incluant, la création de mécanismes de collecte et d'échange de données sur les besoins du marché du travail, le développement d'une offre de formation répondant aux besoins identifiés en matière d'emploi, ou la mise en place de dispositifs pour la reconnaissance des compétences professionnelles. Les politiques migratoires, en accompagnant ainsi la migration circulaire, pourraient permettre progressivement d'équilibrer l'offre et la demande d'emploi au niveau international, en particulier à travers la mise en adéquation entre les capacités professionnelles des travailleurs du Sud et les besoins spécifiques des marchés du travail du Nord.

L'INTEGRATION DE LA DIMENSION MIGRATOIRE DANS LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

☐ Face à l'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi des Etats, **différentes dimensions stratégiques et territoriales de l'action publique doivent être considérées:**

- ✓ **L'amélioration des dispositifs d'emploi et de formation professionnelle nationaux et leur adaptation au phénomène migratoire.** Le développement de bases de données sur les offres et les demandes d'emploi – telles que la base de données «Accueil-Emploi»- constitue une aide à la mise en place de dispositifs d'intermédiation et de rapprochement entre les offres et la demande d'emploi au niveau national et international. En ce sens s'inscrit la création du ROAME¹, qui pourra apporter de nouveaux instruments aux pays africains pour identifier et valoriser compétences et savoir-faire, en dialogue avec les pays de la région et les pays européens.
- ✓ **La mise en place d'un système de services consacrés à l'individu et à ses propres choix, d'orientation,** qui puisse intégrer la question migratoire dans l'élaboration des parcours individuels. Une approche globale centrée sur l'individu et son autonomie - plutôt que sur les rapports entre producteurs industriels et financeurs de main d'œuvre - devrait permettre de lui assurer un réel accompagnement dans toutes

Le Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et des Emplois (ROAME)

- Le ROAME, créé sur le modèle du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) français, établit un inventaire standard des métiers et des emplois et contribue à la mise en place d'un système adapté de nomenclature commune aux pays bénéficiaires pour faciliter l'intermédiation et le rapprochement entre les offres et les demandes d'emplois.
- Ce Répertoire enrichi peu à peu de fiches établies conjointement par les pays qui entendent l'utiliser, et précise les activités et les compétences nécessaires à chaque métier identifié. Il permet de disposer de données précises sur l'emploi, de créer un langage commun entre les services de l'emploi, les conseillers à l'emploi opérationnels, les administrations et les entreprises et offre la possibilité d'établir progressivement des normes communes en matière de formation ou de reconnaissance des compétences pour les migrants.
- Il concerne au présent quatre pays (le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal) et comprend plus de 150 fiches métiers dans 9 secteurs professionnels. Des nouveaux pays peuvent être associés.

¹ Voir *Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et des Emplois*, GIP International, Pôle emploi, www.migrationsprofessionnelles.net/spip.php?rubrique67





les phases de son parcours de formation et d'emploi, y compris s'il fait le choix de la migration, en fournissant des services d'accueil, d'information, d'accompagnement, de bilans de compétence, d'orientation, ainsi que le cas échéant, un appui et un soutien à l'auto-emploi et à la création d'entreprise. Les services publics de l'emploi devraient pouvoir offrir à tout candidat migrant, outre l'accès à cet ensemble de services, un appui spécifique à son projet de départ ou retour par une formation appropriée.

- ✓ **La mise en place d'accords migratoires et de systèmes de réciprocité entre les pays africains et les pays de résidence de leurs ressortissants.** L'inclusion de la question de la formation professionnelle dans les accords et les relations migratoires entre pays de départ et de destination des migrants, comme l'établissement de systèmes partagés de reconnaissance des compétences acquises, constituent des terrains d'action prioritaire pour les pays africains. En ce sens, l'élaboration de systèmes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et en particulier de validation de l'expérience professionnelle (VAEP), constituent des perspectives d'action importantes sur lesquelles les pays concernés devraient s'engager fortement. Ces systèmes permettraient aux migrants d'avoir accès à des procédures (reconnues dans leur pays et dans les pays de destination) de validation ou de reconnaissance de leurs aptitudes, compétences et qualifications, qu'elles aient été acquises dans des cadres formels, informels ou non formels.
- **Les dispositifs d'emploi, les appareils de formation professionnelle et les politiques migratoires évoluent, se construisent et tendent à se compléter pour répondre aux objectifs définis dans ce domaine.** Malgré des situations contrastées et des modes d'organisation très hétérogènes d'un pays à l'autre, de nouvelles pratiques s'instaurent et des tendances communes sont perceptibles. Les processus à l'œuvre devraient permettre de disposer progressivement en Afrique de l'Ouest de moyens d'action partagés.

PISTES D'AMÉLIORATION

- Quelques lignes directrices d'action pourraient guider les quatre pays participant au projet MeDAO :
 - ✓ **Développer des outils de connaissance du marché du travail et des relations migration-emploi**, en réalisant entre les pays partenaires du programme des actions qui, à partir des données dont disposent déjà les Etats, permettraient peu à peu de constituer, avec des outils communs, un corpus de données partagées (bases de données sur les offres et les demandes d'emploi ; extension du Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et des Emplois – ROAME-).
 - ✓ **Favoriser ou faciliter la migration dans le cadre de la promotion sociale et de l'appui à l'autonomie des personnes**, à travers des politiques nationales qui, à partir des pratiques actuelles des Etats et en établissant des collaborations avec d'autres pays de la région, permettraient de doter les Services publics de l'Emploi (SPE) et des Services chargés de la Formation professionnelle d'une offre de services spécifique à l'attention du public migrant.
 - ✓ **Développer des partenariats nationaux et interrégionaux autour de projets concrets et des échanges** permettant de concevoir, ou de consolider, des systèmes de validation des acquis de l'expérience, avec des références communes.
 - ✓ En termes généraux, **établir des forts liens entre migration et système national emploi-formation**, tout en fédérant les stratégies nationales dans un cadre régional et de partenariat Sud-Sud.

ⁱ Cette fiche d'information a été élaborée à partir de l'information contenue dans le chapitre « Formation professionnelle et emploi », élaboré par Xavier Froment (GIP) dans le cadre du « Rapport comparatif sur les Défis et les Priorités des Administrations Publiques du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Sénégal en matière de Migration et Développement ».

